



AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE

Pour 2026, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organise le concours sur titres d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale pour 138 postes.

Conditions d'inscription	
Condition d'accès	Ouvert aux candidats titulaires soit : <ul style="list-style-type: none">- du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;- du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (article L.4392-2 du code de la santé publique).
Période de retrait du dossier d'inscription	Pré-inscription sur le site Internet (www.cdg31.fr) du 23 septembre 2025 au 29 octobre 2025 , 23h59 ou retrait des dossiers par demande écrite adressée au CDG31 par voie postale uniquement, du 23 septembre 2025 au 29 octobre 2025 , le cachet de la poste faisant foi
Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Jusqu'au 6 novembre 2025 , 23h59, sur l'espace nominatif sécurisé, ou jusqu'au 6 novembre 2025 , le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale au CDG31
Adresse du CDG organisateur	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX
Dates et lieux de l'épreuve orale d'admission	A compter du 2 mars 2026 dans le département de la Haute-Garonne

Attention : toutes les étapes (retrait du dossier, demande du dossier par voie postale, préinscription en ligne via internet, dépôt du dossier) s'effectuent uniquement auprès du CDG31, organisateur.